
COMMUNIQUE DE PRESSE

COORACE, UN RESEAU NATIONAL AU SERVICE DE L'EMPLOI POUR TOUS.

COORACE, fédération nationale de premier plan dans le secteur de l'insertion par l'emploi, rassemble 500 entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) réparties sur l'ensemble du territoire et partageant une ambition commune : l'emploi pour tous.

L'activité économique, un moteur d'intégration sociale

Ce qui réunit les adhérents COORACE ? La volonté de contribuer activement à l'insertion sociale par l'emploi, à l'heure où le travail précaire se généralise et où le nombre de travailleurs pauvres et de personnes en situation d'exclusion ne cesse de croître.

Concrètement, les adhérents de COORACE tentent de remédier, chaque jour, aux situations de détresse sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées par rapport à l'emploi en leur proposant un emploi et un accompagnement social et professionnel.

Une dynamique de réseau au service de l'insertion

Solidaires pour l'emploi, les 500 adhérents de la fédération nationale COORACE défendent depuis 1985 le droit au travail pour tous. Ils participent sur l'ensemble du territoire à l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité, au développement économique et à la création d'activités nouvelles dans des filières professionnelles diversifiées.

COORACE tire sa force et son expertise des pratiques et initiatives des membres de son réseau. Avec une organisation départementale, régionale et nationale, il représente ses adhérents auprès des décideurs et contribue à l'élaboration des politiques publiques de l'emploi et de l'insertion.

Afin d'accompagner au mieux ses adhérents, COORACE développe par ailleurs différents services spécifiques (assistance juridique, formation, démarche Qualité et certification - CEDRE, AFNOR, ISO -, centre d'expérimentations et de ressources - VITA -, et autres formes d'appui aux entreprises...), renforçant ainsi leur professionnalisme et leur capacité à créer des emplois, à produire des biens et services de qualité.

Deux axes d'actions stratégiques

Mettre en place des parcours d'accès à l'emploi et des modes de gouvernance pour :

- Améliorer et sécuriser le statut, l'accès aux droits et à la formation des personnes en situation précaire.
- Accroître la participation des salariés à la vie de l'entreprise par l'évolution des modes d'organisation et de management.

Contribuer à une meilleure répartition des richesses sur les territoires pour :

- Consolider, reprendre ou créer des activités porteuses d'emploi.
- Développer des modes de regroupement, d'organisation et d'entrepreneuriat solidaires.
- Initier tous les partenariats nécessaires à la création d'emplois de qualité.
- Développer une relation client de qualité durable.

COORACE en quelques chiffres

(Source Observatoire COORACE 2008)

- **Une présence sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les DOM-TOM, avec **1 COORACE national et 18 COORACE régionaux**
- **Près de 500 entreprises** adhérentes dont :
 - 450 entreprises conventionnées IAE (SIAE)
 - 50 organismes agréés Services à la personne (OASP), dont la moitié est regroupée sous la marque commerciale Proxim'Services.
- **Un réseau d'adhérents qui salarient près de 100 000 personnes par an** dont 90 000 en parcours professionnalisant :
 - SIAE : près de 83 000 personnes salariées en parcours professionnalisant, dont 46% de nouveaux salariés par an, accompagnées par 2 500 permanents au sein des entreprises conventionnées IAE
 - OASP (Proxim'Services compris) : 7 200 intervenants à domicile encadrés par 300 permanents
- **Le chiffre d'affaires des adhérents COORACE s'élève à 306 millions d'euros**
 - SIAE : 256 millions d'euros
 - OASP (Proxim'Services compris) : 49,8 millions d'euros

Le profil des salariés en parcours d'insertion dans les SIAE adhérentes au COORACE

(Source Observatoire COORACE 2008)

- 21% sont âgés de moins de 26 ans, **54% ont entre 26 et 45 ans** et 25% ont plus de 45 ans
- **62%** sont des **femmes**
- **56% des salariés accompagnés** ne sont pas ou **plus inscrits à l'ANPE** ou le sont depuis plus de 2 ans, sans avoir trouvé de solution. **46%** des publics correspondent aux **cibles prioritaires dans les politiques publiques de l'emploi**, à savoir les jeunes et les séniors. **34%** des salariés accompagnés sont **bénéficiaires de minima sociaux**.
- **59%** des sorties connues se font vers de l'emploi et de la formation

En savoir plus sur...

La certification CEDRE



La certification **CEDRE** est issue d'une démarche Qualité initiée dès 1996 par la Fédération **COORACE**.

Elle s'adresse à l'ensemble des **entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialisées dans l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité**.

La certification CEDRE consiste en **un engagement portant sur l'amélioration continue de la qualité des services rendus tant aux personnes en situation de précarité qu'aux clients de l'entreprise certifiée**.

Les objectifs de cette certification sont de plusieurs ordres :

- accélérer le retour à l'emploi durable grâce à un accompagnement individualisé répondant à des objectifs définis conjointement avec les personnes concernées.
- contribuer au développement économique local et le favoriser en répondant aux besoins d'emplois et de services non satisfaits sur le territoire.

77 entreprises bénéficient à ce jour de la certification **CEDRE** sur l'ensemble du territoire et plus de 250 sont engagées dans la démarche Qualité.

Le réseau des Proxim'Services



Dès 1992, **COORACE** constate que nombre de personnes en fin de parcours d'insertion dans la filière des services à la personne ne trouvent pas d'emploi durable dans ce secteur. Des entreprises adhérentes à **COORACE** prennent alors l'initiative de créer les premiers **Proxim'Services**.

Le réseau **Proxim'Services** regroupe aujourd'hui **50 organismes agréés Services à la Personne**.

Ces organismes interviennent quotidiennement pour **des services de confort ou d'aide et d'accompagnement aux personnes fragiles** (personnes âgées, handicapées et enfants de moins de 3 ans).

Ce sont ainsi **plus de 7 000 salariés** qui proposent aux particuliers, mais aussi aux Conseils généraux dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée Autonomie), aux Caisses Régionales d'Assurance Maladie, aux Caisses de retraites ou encore aux mutuelles et compagnies d'assistance, une offre de services variée :

- entretien de la maison et travaux ménagers,
- jardinage et petits travaux de bricolage,
- garde d'enfants,
- maintien à domicile des personnes dépendantes,
- aide à la mobilité,
- soutien scolaire...

En septembre 2007, outre une nouvelle identité visuelle, **COORACE** a adopté deux nouveaux outils de gestion de la marque commerciale **Proxim'Services** : un contrat de licence de marque gratuit et une charte qualité portant sur la qualité des emplois et des services.

La dynamique de Recherche & Développement VITA



Lancée en 2005 avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), **VITA** accompagne l'émergence de projets territoriaux novateurs et modélise les nouvelles manières d'entreprendre en faveur d'un développement économique et solidaire des territoires afin de les diffuser. Elle a déjà associé **près de 250 professionnels et partenaires de l'IAE** et permis la création d'un **Centre de ressources** (www.vita-ressources.org).

Jusqu'en 2010, **VITA** associe une vingtaine d'entreprises volontaires dans une démarche de **recherche-action** et de **formation-action**, en vue de construire une culture professionnelle partagée de « **Développeurs de Territoires Solidaires** ».

Contact presse : Fanny CARPENTIER

Tél. : 01 49 23 70 58 - E-mail : fanny.carpentier@coorace.org

17, rue Froment – 75011 PARIS
Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98
courrier@coorace.org

A LA DECOUVERTE DE L'IAE...

Qu'est ce que l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ?

Les entreprises de l'IAE proposent des contrats de travail à des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'objectif est de leur permettre par la suite de se réinsérer durablement sur le marché du travail.

Quelles sont les spécificités des entreprises de l'IAE ?

Les entreprises de l'IAE apportent des solutions pertinentes pour un accès et un retour à l'emploi en combinant accompagnement social et accompagnement professionnel.

Quelles sont les entreprises de l'IAE ?

Il en existe deux catégories : celles exerçant dans le secteur marchand (production et commercialisation de biens et de services) et celles issues du secteur non marchand (activités présentant un caractère d'utilité sociale). Dans la première catégorie, on trouve les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures exerçant dans le secteur non marchand. La diversité de ces entreprises répond à la variété des situations des salariés de l'IAE et permet de construire des parcours d'insertion de façon progressive : par exemple, une personne ayant travaillé pour un chantier d'insertion pourra rejoindre une association intermédiaire puis une ETTI et enfin, accéder à un emploi classique.

Comment se fait l'accompagnement professionnel des salariés en insertion ?

Le passage par une entreprise de l'IAE exige la mise en place d'un parcours d'insertion qui doit permettre au salarié d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante. Les entreprises proposent donc plusieurs services aux salariés qu'elles emploient : définition d'un projet professionnel, réalisation d'un bilan de compétence, apprentissage d'un savoir-faire, apprentissage des règles de la vie professionnelle, formations, aide à la recherche d'emploi...

Comment se traduit l'accompagnement social des salariés en insertion ?

Les difficultés professionnelles du salarié en insertion s'accompagnent souvent de difficultés d'ordre matériel, psychologique ou social. Les entreprises de l'IAE mettent donc en place un accompagnement social qui peut prendre des formes diverses : solutions pour lever les difficultés liées à la mobilité ou au logement, réponse à des situations de surendettement en aidant par exemple la personne à gérer son budget, accompagnement pour faciliter l'accès aux soins...

L'Insertion par l'Activité Economique en chiffres (Source Dares juin 2008)

- 253 000 salariés embauchés par l'IAE en 2006
- 828 Associations intermédiaires (AI)
- 868 Entreprises d'insertion (EI)
- 216 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- 3 360 Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)

Le cadre réglementaire de l'IAE

- Loi du 27 janvier 1987, portant diverses mesures d'ordre social (création des AI)
- Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- Loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

La définition légale de l'IAE

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de **permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**, de bénéficier de **contrats de travail** en vue de **faciliter leur insertion sociale et professionnelle**. Elle met en œuvre **des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement**. »

Source : Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Contact presse : Fanny CARPENTIER

Tél. : 01 49 23 70 58 - E-mail : fanny.carpentier@coorace.org

17, rue Froment – 75011 PARIS
Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98
courrier@coorace.org